## Une nouvelle étape dans la coopération entre recherche et enseignement : la CPU et le Cirad signent un accord-cadre





Gérard Matheron, directeur général du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), et Lionel Collet, président de la Conférence des présidents d'université (CPU), ont signé un accord-cadre mercredi 21 avril 2010. Cet accord permettra aux deux établissements de conclure des conventions de partenariat en matière de recherche et de formation, mais aussi de développer leurs collaborations avec les établissements des pays du Sud.

La CPU a pour mission principale la défense des intérêts des universités et leur représentation dans les instances et les concertations nationales et internationales où ces intérêts sont collectivement engagés. A ce titre, elle négocie des accordscadres avec les organismes de recherche et participe à la définition des principes des partenariats de recherche ainsi qu'aux groupes de travail chargés d'en assurer le suivi.

Le Cirad est un centre de recherche français qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement. En partenariat avec les pays du Sud, il produit et transmet de nouvelles connaissances, pour accompagner le développement agricole et contribuer au débat sur les grands enjeux mondiaux de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires ruraux. Le Cirad dispose d'un réseau mondial de partenaires et de directions régionales, à partir desquelles il mène des activités de coopération avec plus de 90 pays. Il emploie 1 800 agents, dont 800 ingénieurs chercheurs.

Cet accord marque la volonté commune des deux établissements de renforcer leur coopération et d'ouvrir de nouveaux champs de collaboration, en particulier en développant les partenariats entre établissements français et pays du Sud. Il représente un cadre de partenariat global et d'échanges internationaux, qui doit permettre à la recherche et à l'enseignement supérieur français d'améliorer leur attractivité.

Ce rapprochement se fonde sur la convergence des politiques scientifiques des deux établissements et repose sur quatre principes : l'investissement des enseignants-chercheurs et des chercheurs au sein des écoles doctorales, le soutien aux unités mixtes de recherche — cadre privilégié pour la mise en œuvre d'une action scientifique concertée —, la création de chaires mixtes université-organisme et le développement des partenariats entre les établissements français et les Pays du Sud en matière de recherche et de formation, qui bénéficiera des dispositifs prioritaires du Cirad à l'étranger.

Avec la signature de cet accord, le Cirad conforte les engagements qu'il a conclus avec les universités et leurs écoles doctorales dans différents Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). La CPU poursuit, quant à elle, l'objectif de concertation avec les organismes de recherche puisqu'il s'agit du cinquième accord de ce type signé depuis un an.

## **Contacts presse:**